

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET : Mise en vente du presbytère de Cormaranche-en-Bugey**

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, à dix-neuf heures et neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le neuf décembre deux mille vingt et un.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 23**

Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEOIS, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 5**

Corinne BOYER pouvoir à Madame Gaëlle FORAY  
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Philippe EMIN  
Sébastien BEVOZ pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT  
Marie-H. PERILLAT pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET  
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1**

Sonia ZANI

**23 présents, 5 pouvoirs, soit 28 votants.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ancien presbytère de Cormaranche libre depuis quelques années pourrait être cédé. En effet, cette bâtisse de caractère d'une superficie habitable d'environ 600 m<sup>2</sup> dispose d'un terrain attenant et d'un garage. Ce bien pourrait accueillir des familles avec enfants ou être cédé à un porteur de projets (type gîtes ou chambres d'hôtes, ...), pourrait également accueillir des espaces de type bureaux pour activités.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le missionner pour lancer au plus tôt toute publicité concernant cette mise en vente, après information de la paroisse et concertation avec l'association «le Dreffia» occupant de locaux dans ce bâtiment.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, avec 27 voix POUR et 1 ABSTENTION de Madame Gaëlle FORAY**

- **DECIDE** de missionner Monsieur le Maire pour la mise en vente de l'ancien presbytère de Cormaranche (parcelles cadastrées section G n°136 (675 m<sup>2</sup>) et G 141 (425 m<sup>2</sup>).

- **DECIDE** de missionner monsieur le maire pour lancer au plus tôt toute publicité concernant cette mise en vente, après information de la paroisse et concertation avec l'association « le Dreffia » occupant de locaux dans ce bâtiment.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



*Philippe EMIN*  
Philippe EMIN